

ABONNEMENT.

SAUMUR :	30 fr.
Un an	16
Six mois	8
Poste :	
Un an	25 fr.
Six mois	16
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Publicité divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et mises payées,
en l'état où elles sont dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Août 1876.

Chronique générale.

M. Lacroix, député de Saône-et-Loire, a jugé qu'il convenait, avant les vacances, de soumettre à l'Assemblée une proposition aussi complète que possible, par laquelle il demande l'instruction gratuite, obligatoire et laïque.

Nous avons déjà, depuis longtemps, dé-
montré :

1° Que la gratuité absolue, telle que l'entend M. Lacroix et ses frères et amis, n'est qu'un leurre au point de vue financier, puisque ce qu'on ne payerait plus en rétribution scolaire, on le payerait en impôt, et que cet impôt deviendrait une charge nouvelle pour les pauvres, qui payeraient une partie des frais d'éducation des enfants riches ; qu'elle ne serait avantageuse qu'aux instituteurs médiocres ou mauvais, et, au contraire, grandement nuisible aux bons instituteurs, dont les émoluments resteraient au niveau de ceux de leurs collègues les plus négligents, et qu'enfin elle serait grandement nuisible aux véritables progrès de l'enseignement primaire ;

2° Que l'instruction obligatoire doit être rejetée comme inutile dans une partie de la France, dans laquelle tous les enfants fréquentent les écoles ; comme impraticable dans l'autre, parce que l'école n'y est pas encore à la portée de tous les enfants, que les locaux sont insuffisants pour les y recevoir ; qu'elle est grosse de conséquences dangereuses et attentatoires au droit qui appartient au père de famille, chez un peuple libre, de choisir lui-même les moyens qui lui paraissent les meilleurs pour bien élever ses enfants ;

3° Que la laïcité de l'instruction est un obstacle à peu près insurmontable au pro-

grès intellectuel, et encore plus insurmontable au progrès moral, attendu que les progrès de l'instruction proprement dite sont en raison directe de la place faite dans les écoles à l'enseignement religieux confessionnel ; que c'est au défaut d'éducation religieuse qu'il faut attribuer l'immoralité précoce de cette multitude de jeunes criminels ou délinquants qui n'a cessé de grossir depuis 1830 ; que parmi ceux auxquels a manqué cette éducation religieuse, l'instruction, loin de les rendre meilleurs, devient pour eux un instrument de perversion plus grande.

Il est question en ce moment d'une grande réunion que tiendrait prochainement le comité bonapartiste et dans laquelle, dit-on, d'importantes décisions seraient prises.

M. le général Berthaut a pris possession vendredi matin du ministère de la guerre. Le soir même, à quatre heures, il a reçu les directeurs généraux du ministère, le chef d'état-major général et son personnel, et les chefs du bureau de l'administration centrale.

La mort de M. Parsy porte à sept le nombre des sièges vacants à la Chambre des députés. Ce sont ceux de MM. Sebert (Oise), Cézanne (Hautes-Alpes), et Parsy (Nord), décédés ; MM. le comte de Mun (Morbihan), prince de Lucinge-Faucigny (Côtes-du-Nord), Peyrussé (Gers), et Tron (Haute-Garonne), députés invalidés.

Au Sénat, la mort de M. Wolowski porte à quatre le nombre des sièges vacants. Ce sont ceux de MM. Bernard-Dutheil (Mayenne), Maurice (Nord), Esquiros (Bouches-du-Rhône), et Wolowski, sénateur inamovible, tous quatre décédés.

Un aumônier militaire vient de publier dans l'Univers une remarquable lettre. L'é-

tendue de ce document ne nous permet pas de le citer en entier ; mais quelques passages de cette noble et vigoureuse protestation suffiront à la faire connaître :

« Je lis dans le compte rendu : « La commission du budget a considéré que les fonctions remplies par les aumôniers étaient à la fois des fonctions inutiles et des fonctions dangereuses. »

» Ils disent donc que les aumôniers sont inutiles, attendu qu'à la porte de toutes les casernes il y a des églises. D'abord, il n'est point vrai qu'il y ait des églises à la porte de toutes les casernes et surtout des camps.

» Il y a des casernes, des forts et des rassemblements de troupes qui sont très-éloignés des églises. Les camps surtout ne sont presque jamais à la proximité des églises. Il y a bien des camps autour de Paris, je n'en connais qu'un qui soit à proximité de l'église : c'est le camp de Meudon. Et encore les hommes les plus rapprochés n'ont pas moins d'un kilomètre pour s'y rendre.

» Mais je suppose que les casernes soient toutes à côté des églises, comment les soldats s'y prendront-ils ? En vertu d'une disposition de la loi du 20 mai 1874, les militaires, disent-ils, doivent, à l'heure du service religieux, jouir de toute liberté. Cette disposition, il est vrai, se trouve dans la loi ; il existe même plusieurs circulaires ministérielles dans le même sens. Mais comment cette disposition et ces circulaires seront-elles appliquées ? Les chefs de corps laisseront-ils tous les hommes libres sortir pour remplir leurs devoirs religieux sans demander aucune permission à personne ? Ouvriront-ils la porte de la caserne à tout le monde ?

» Si vous leur adressez cette question, ils vous répondront le plus souvent que c'est impossible, qu'un grand nombre d'hommes abuseraient de cette liberté et n'iraient pas à l'église, que ce serait un désordre dans leur casernement. Et pourtant, si cette liberté n'est pas donnée à tous, si la porte de la caserne n'est pas ouverte pour tout le monde, s'il faut demander la permission d'aller à la

messe ou de remplir ses devoirs religieux quels qu'ils soient, personne ne la demandera ; il n'y en aura pas deux sur cent qui oseront le faire. Il faut être absolument étranger à tout ce qui se passe parmi nous pour croire qu'on pourrait sans de graves inconvénients demander cette permission. Dans une garnison que je connais, il y a trois casernes où le service religieux ne peut se faire, parce que les aumôniers ne sont pas assez nombreux pour dire la sainte messe partout où il y a des rassemblements de troupes.

» Et pourtant nos ennemis prétendent que les aumôniers militaires sont inutiles, parce qu'il y a des églises à côté des casernes.

» Eh bien, non, leur assertion n'est pas sérieuse. Ils savent fort bien que le soldat vit en dehors de toute pratique religieuse là où aucun prêtre ne s'occupe de lui spécialement ; mais c'est précisément ce qu'ils veulent. Et leur dessein a été fort bien percé à jour par M. de Baudry d'Asson, lorsqu'il disait : « Le calcul de la commission n'aurait-il pas été celui-ci : éloigner le prêtre du soldat, et faire disparaître peu à peu du cœur de ce soldat chrétien les croyances religieuses qui sont le plus bel héritage que lui ait légué sa famille ? »

» Nos ennemis disent, en outre, que les fonctions remplies par les aumôniers militaires sont des fonctions dangereuses. Et, pour le prouver, ils n'ont produit qu'une citation déjà apportée à la tribune je ne sais combien de fois par M. le général Guillemaut. Ces paroles, que l'on attribue au maréchal Marmont, duc de Raguse, ne sont appuyées par aucun document ni preuve d'aucune sorte.

» N'avons-nous pas le droit de ne les considérer que comme des insinuations calomnieuses et malveillantes pour l'aumônerie militaire ? Du reste, quel qu'ait été le passé, pour le présent j'affirme que ces insinuations sont absolument dénuées de fondement.

» La situation est, en effet, bien différente. Pour croire à l'influence des aumôniers dans les nominations aujourd'hui, il faudrait être tout à fait étrangers à l'esprit qui domine dans l'armée à l'heure présente.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE PION.

(Suite et fin.)

Un jour, puis deux, puis trois, s'écoulèrent sans amener aucune révélation. On était au jeudi. L'espion de Montmeillon, qui jusque-là avait vainement écouté aux portes et fureté partout, arriva triomphant dans la cour.

— Je tiens enfin le mot de l'énigme ! Voilà deux pages de ce fameux journal du soir qui nous intriguait tant. Je les ai découvertes sous le lit de Greenhorn, dans sa chambre, où je n'ai pas pénétré sans peine, je vous assure, mademoiselle Suzette s'étant faite le cèrber de ce lieu de délices. Il m'a fallu escalader la place et y entrer par la fenêtre ; mais je ne regrette pas ma peine, puisque nous allons savoir de quoi il retourne. Remarquez que la date est précisément celle du jour néfaste où la version Cucurmis fit long feu.

— Lis donc, bavard, au lieu de faire de l'esprit, interrompit Montmeillon.

— Tu en parles à ton aise, toi ! J'ai lu la date, parce que les chiffres sont de toutes les langues ; mais, pour les mots, c'est une autre affaire : j'en entends rien à ce maudit baragouin britannique ; à la bonne heure si c'était du latin.

— Pédant ! Est-ce que personne ne sait l'anglais ici ? s'écria Montmeillon d'un ton impérieux.

Malgré sa feinte indifférence, il mourait d'envie de savoir ce que disait le journal. J'avais appris assez d'anglais pour m'en tirer tant bien que mal.

On se groupa autour de moi, et je lus haut ce que vous allez entendre.

Ici le narrateur fit une pause, tira de sa poche son portefeuille, et y prit un papier mince, jauni par le temps et couvert d'une écriture fine et serrée.

Je le garde comme une précieuse relique, dit-il ; je le relis souvent, et jamais sans profit.

« Samedi matin, 27 octobre. — Il se trame contre moi quelque nouvelle noirceur. J'en juge aux regards sournois que me lance à la dérobée le chef ordinaire des complots, au redoublement d'activité de son éclaircir, à l'air moitié curieux, moitié inquiet, de ceux qu'il remorque à sa suite. Depuis deux jours, on me laisse tranquille ; je ne trouve plus d'épingle piquée dans la chaise où je dois

m'asseoir, plus de ficelle tendue sur mon passage, plus de pois fulminants qui éclatent sous mes pieds, plus d'injures écrites en tête de la leçon que je dois faire réciter ; mais c'est le calme trompeur qui précède l'orage. Il ne tiendrait qu'à moi de savoir à quoi m'en tenir : trois ou quatre élèves, entre autres le confident de M...

— C'est faux ! s'écria celui-ci, en rougissant jusqu'aux oreilles.

— Laissez-moi donc achever, repris-je.

Trois ou quatre élèves, entre autres le confident de M..., se mettent sans cesse sur mon passage, et n'attendent qu'un mot, qu'une question, pour me livrer les secrets de leurs camarades ; mais Dieu me garde d'encourager une pareille lâcheté ! On se prépare à livrer l'assaut : soit ! je m'y attends, et je ne faiblirai pas.

« Samedi soir. — Je ne m'étais pas trompé : ils m'ont accusé (en détestable latin, il est vrai) de les avoir trahis, et m'ont signifié mon arrêt de mort, si je ne quitte la pension... C'est absurde ! c'est puéril ! Et cependant mon cœur s'est serré, et j'étais au dedans, tout en faisant bonne contenance au dehors. C'est qu'au fond de ce misérable enfantillage, je retrouve le lâche acharnement du fort contre le faible : Tu es pauvre, tu es orphelin, donc tu seras honni et chassé ! ton travail,

ta persévérance, font le procès de notre paresse. Arrière ! tu nous gênes ! Tu as conquis par ton labeur le pain de chaque jour : nous te le rendrons si amer qu'il t'y faudra renoncer, quitte à mourir de faim ! On t'a commis le soin de nous garder, mais, troupeau de bêtes fauves, nous dévorerons notre berger. Louveteaux qui n'ont pas encore de dents, et qui s'essayaient à mordre ! »

Je vous fais grâce des exclamations qui m'interrompaient à chaque ligne. — Quoi ! il y a cela ? — En es-tu sûr ? — Traduis-tu bien ?

Je n'en poursuivais pas moins, prenant plaisir à voir si énergiquement rendu ce que j'avais vaguement pensé, et en flagellant, en expiation, ma faiblesse et celle des autres.

« Il est donc vrai que l'homme nait méchant ! Mais non ; il a suffi d'un mauvais cœur, gâté par la fortune et par la vanité, pour entraîner les autres et les égarer à sa suite. Ces enfants ne savent pas ce qu'ils font. Mon Dieu ! donnez-moi la force de dire aussi : « Pardonnez-leur, mon Père ! » comme ma sainte mère, qui, à son lit de mort, pria pour ceux qui l'avaient persécutée. J'entends encore sa voix : « Le plus grand mal que puissent nous faire nos ennemis, mon fils, me disait-elle, c'est d'éveiller en nous la haine et l'envie. » Fuis surtout cette contagion-là ! Si tu possèdes

Pour mon compte, depuis que je suis aumônier militaire, et il y a déjà bien des années, je n'ai jamais eu la tentation de recommander personne; et, quand j'aurais eu cette tentation, je n'aurais pas osé le faire. Les officiers supérieurs sont trop jaloux de leur autorité et de leur indépendance dans l'exercice de cette autorité pour permettre que quelqu'un se glisse sur leur terrain, et je ne les en blâme pas.

» M. Keller disait l'autre jour que le budget de l'aumônerie de l'armée allemande est de 620,000 fr., et de 900,000 francs dans l'armée anglaise; et chez nous des révolutionnaires refusent 281,000 fr. pour l'aumônerie de l'armée française!

» N'est-ce pas une honte que 900,000 francs soient accordés à l'aumônerie dans une nation protestante, et que 281,000 fr. soient retirés à l'aumônerie dans une nation catholique? Il y a ici une injure évidente aux sentiments catholiques de la nation entière. Ils accorderont, si je ne me trompe, 1 million 500,000 fr. pour les acteurs et les actrices de l'Opéra; n'est-ce pas une chose odieuse et révoltante de voir sacrifier des sommes si considérables pour les théâtres et de voir retrancher une somme mesquine demandée par un ministre pour moraliser toute la jeunesse française, car aujourd'hui tous les jeunes gens sont appelés sous les drapeaux.

» Humainement nous n'avons plus d'espoir que dans le Sénat. On dit que des pétitions adressées au Sénat vont surgir de toutes parts. Il n'y a qu'une chose à dire aux pères de famille :

« Il y avait des prêtres auprès de vos enfants, la Révolution ne veut plus qu'il y en ait. Si vous voulez que vos enfants gardent les croyances que vous leur avez si chèrement conservées jusqu'ici, adressez-vous au Sénat et suppliez-le de se faire le gardien et le protecteur de leur liberté religieuse. »

» Si le Sénat ne répare pas la criante injustice qui révolte tous les cœurs chrétiens, nous n'abandonnerons pas pour cela nos soldats. Pour mon compte, j'ai mendié pendant bien des années déjà pour les œuvres militaires, je mondiais encore. D'autres, je le sais, ont mendié pour les mêmes œuvres plus longtemps que moi, et auront encore, je l'espère, le courage de mendier. Mais, après avoir tant fait pour le soldat, personne, j'en suis convaincu, ne condamnera l'indignation que j'éprouve en voyant retirer un morceau de pain à des hommes qui n'ont jamais rêvé que la moralisation de l'armée, le relèvement de la France et le salut du pays.

UN AUMÔNIER MILITAIRE.

CE QUE CÔÛTE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

On sera peut-être curieux de savoir combien coûte au pays la Chambre des députés.

Nous empruntons ce document au rapport que M. Noël Parfait vient de présenter à l'Assemblée.

Le crédit alloué pour 1876 était de 8,557,000; celui qu'on propose pour 1877 est de 6,588,700 fr. En voici le détail :

Indemnité des députés.....	4.797.000
— du président.....	72.000
— des questeurs.....	27.000
Appointements des employés auxiliaires.....	681.700
Appointements des employés auxiliaires détachés pour le service des commissions.....	20.000
Salaire des hommes à la journée.....	42.000
Indemnité aux employés du bureau de poste.....	2.500
Secours viagers à d'anciens employés.....	2.700
Service médical ou achats de médicaments.....	8.000
Fournitures de bureau.....	40.000
Impressions diverses.....	300.000
Abonnements au Journal officiel.....	24.000
Chauffage.....	50.000
Eclairage.....	110.000
Habillement des gens de services.....	25.000
Voitures.....	3.000
Entretien des bâtiments.....	100.000
— du mobilier.....	40.000
Bibliothèque.....	17.000
Dépenses diverses et fonds de réserve.....	150.000
Médailles et insignes.....	2.000
Dépenses des commissions.....	50.000
Exercice clos.....	10.000
	6.888.000

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Paris :

L'école ecclésiastique des Carmes a fait admettre treize de ses élèves au grade de licencié ès-lettres ou de licencié ès-sciences, dans les deux sessions d'avril et de juillet :

LICENCIÉS ÈS-LETTRES.
Faculté de Paris : M. Martin, du diocèse de Clermont, reçu le premier; M. Broyé, du diocèse de Reims; M. Agoulon, du diocèse d'Angers; M. Gallard, du diocèse de Bordeaux; M. Doucet (Henri), du diocèse de Paris.

Faculté de Caen : M. Delahaye, du diocèse d'Evreux, reçu le premier.

Faculté de Poitiers : M. Deschamps, du diocèse de Sens, reçu le premier.

Faculté de Nancy : M. Dillenseger, du diocèse de Paris.

Faculté de Lyon : M. Coutarel, du diocèse du Puy.

LICENCIÉS ÈS-SCIENCES.
Faculté de Paris : M. Hénon, du diocèse de Reims; M. Lemoine, du diocèse de Séz; M. Mailfert, du diocèse de Soissons (sciences physiques); M. Pauconnier, du diocèse de Rennes (sciences mathématiques).

Par une récente décision, la commission du budget a supprimé la subvention accordée jusqu'ici à l'école ecclésiastique des Carmes.

Etranger.

AUTRICHE.

La *Correspondance politique* de Vienne reçoit des détails complémentaires sur la vio-

lution de la frontière autrichienne par des soldats turcs à Staroselo :

« Le 7 août, vers une heure de l'après-midi, des coups de feu se firent entendre dans la direction du Sud, sur le territoire turc. Bientôt après, on put voir les insurgés et les Turcs combattant sur les collines de Vutchiak, au-dessus de Staroselo, sur le territoire autrichien. Les insurgés réussirent à repousser les Turcs, mais ceux-ci reçurent des renforts et revinrent au nombre de 400 environ, dont un tiers à cheval; ils entourèrent Staroselo.

» Les insurgés s'étaient emparés d'un convoi de vivres appartenant aux Turcs; ceux-ci, supposant que leurs ennemis s'étaient retirés à Staroselo, les y poursuivirent. Mais les insurgés s'étaient cachés dans les taillis du bois d'Orlova, qui couvre la pente de Vutchiak, de sorte que les Turcs ne rencontrèrent aucun obstacle en marchant sur Staroselo. Les habitants de cette petite localité prirent la fuite dans la direction de Topusko.

» Après avoir vainement réclamé leurs moutons au poste de douane de Gunjevatz, ils pénétrèrent dans les rues abandonnées de Staroselo au sud-est de la ville et mirent le feu, à quelques fermes après les avoir pillées. Douze maisons ont été entièrement saccagées, et les six maisons situées plus en dehors de la ville ont été réduites en cendres.

» Cependant la garnison de Vieux-Obtavi avait été prévenue, et un détachement de 45 hommes, commandé par le lieutenant Feritch, approchait; il arriva au moment où les trois maisons les plus rapprochées de la frontière brûlaient déjà, et où un cavalier et deux fantassins turcs, sur le territoire autrichien, s'apprêtaient à mettre le feu à l'ancien poste des officiers de la station.

» Les trois incendiaires, prévenus par des coups de feu tirés en guise de signal par leurs camarades, prirent la fuite. La patrouille autrichienne les poursuivit, tira sur eux; les Turcs ripostèrent vivement, de sorte qu'un combat d'un quart d'heure s'engagea, tandis que l'aile gauche des Turcs mettait encore le feu à trois autres maisons au sud-ouest de Staroselo. Le lieutenant Feritch reçut alors des renforts de Topusko. Une demi-compagnie marcha contre les Turcs incendiaires qui se retirèrent précipitamment. Pendant le combat, 89 coups de feu furent tirés par les Autrichiens. Quatre Turcs sont tombés, mais ont été emportés par leurs camarades. Un Autrichien a été grièvement blessé à la cuisse.

» Les autorités se sont efforcées d'estimer les dommages causés par le pillage et le feu. Jusqu'ici, cette estimation a été impossible, parce que les habitants ne sont pas encore revenus. »

Nouvelles militaires.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Exercices des réservistes des classes 1868 et 1869.

Le Sénat, dans sa séance du 41 août, s'é-

tant prononcé favorablement sur les crédits déjà votés par la Chambre des députés au sujet de l'appel des réservistes de l'armée active des classes 1868 et 1869, ces réservistes, conformément à l'article 43 de la loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement de l'armée, sont appelés cette année sous les drapeaux pour prendre part à des exercices ou à des manœuvres pendant vingt-huit jours.

Les dates auxquelles ces réservistes devront se trouver au dépôt de leurs corps ont été déterminées autant que possible d'après les propositions des conseils généraux transmises par le ministre de l'Intérieur.

Ces dates sont les suivantes :
 Le lundi 21 août, pour les 7^e, 8^e, 14^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e et 18^e corps;
 Le vendredi 1^{er} septembre pour les 4^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 9^e corps, et pour le gouvernement de Paris;
 Le vendredi 15 septembre, pour les 10^e et 11^e corps;

Le lundi 25 septembre, pour le 16^e corps.
 La date à laquelle chaque réserviste devra commencer sa période de vingt-huit jours d'exercices est, quel que soit son domicile, la date assignée à la région dans laquelle le dépôt du corps de troupes dans lequel il doit faire sa période d'instruction.

Les hommes sont d'ailleurs tous, sans exception, dans le département de la Seine, convoqués par un ordre d'appel individuel.

Les réservistes des classes de 1868 et de 1869, qui vont être appelés sous les drapeaux pendant vingt-huit jours, pour y accomplir une période d'instruction, et y recevoir qu'ils n'auront droit au transport à prix réduit sur les chemins de fer que s'ils partent du lieu de leur résidence légale, lequel sera indiqué sur l'ordre d'appel adressé à chacun d'eux.

Tous les hommes qui ne se trouvent pas actuellement au lieu de leur résidence légale devront donc, sans retard, faire régulariser leur position en conséquence, s'ils ne l'ont déjà fait.

Note sur les exercices annuels de deux classes de réservistes.

L'article 43 de la loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement de l'armée, porte que : « Les hommes de la réserve de l'armée active sont assujettis pendant le temps de service de ladite réserve à prendre part à deux manœuvres. »

» La durée de chacune de ces manœuvres ne peut dépasser quatre semaines. »

C'est en vertu de cet article que doivent être appelées, chaque année, deux classes de réservistes, puisque le temps de service dans la réserve est de quatre années. Cet appel aura lieu pour tout réserviste en général vers le mois de septembre dans sa deuxième et sa quatrième année de réserve, mais cette règle ne pourra être complètement appliquée qu'à partir de 1880.

Il ressort, en effet, du tableau ci-après que les classes 1867, 1868 et 1870 ne pourront être exercées qu'une fois pendant leur temps de réserve, et que, par conséquent,

« Ton âme, tu seras invulnérable, et chaque épreuve te rendra plus généreux et plus vaillant. » Fais qu'il en soit ainsi, ma mère ! Quand je faiblis, c'est vers toi que je crie, et c'est toi que j'appelle ! Viens-moi en aide ! que ta douce influence descende du ciel en moi, et me rende meilleur.

Dimanche matin, 28. — Je me suis éveillé calme et presque joyeux. Oh ! ma mère a raison : la victoire qu'on remporte sur soi ne lui laisse ni trouble ni remords. Je ne suis plus irrité, je n'en veux à personne. Puis, moi-même, n'ai-je donc rien à me reprocher ? ne suis-je pas réservé, hautain ? n'ai-je pas toujours fait de ma pauvreté une ligne de démarcation orgueilleuse entre moi et mes compagnons d'étude ?

Je viens d'être interrompu au milieu de mon examen de conscience par un paquet qui arrive d'Angleterre, et qui contient une lettre pour M. Bénignat. Après un long oubli, on me rappelle en hâte; mon grand-père paternel est mourant et désire me voir. Il veut réparer, trop tard, hélas ! le mal qu'il a fait à ma mère. Il se repent de sa longue injustice, de l'abandon où il l'a laissée depuis la mort de mon père; il la croit encore vivante et demande son pardon ! Elle le lui a accordé depuis longtemps !... Que diront-ils demain ? Ils diront que j'ai eu peur, que j'ai fui !... Que m'importe, si mon devoir, qui m'ordonnait de rester hier, m'ordonne aujourd'hui de partir ? Je ne la quitte pas

sans regret, cette maison d'études austères, d'épreuves douloureuses. Si l'hospitalité que j'y ai trouvée a été mêlée d'amertume, j'y ai aussi rencontré un noble cœur profondément et silencieusement dévoué, que le malheur attire et retient; un cœur qui m'a rappelé le tien, ô mère bien-aimée ! Bénie soit donc cette maison et tous ceux qu'elle abrite ! Quoi qu'il advienne, je reviendrai. »

Deux ans s'écoulèrent, cependant, sans que Greenhorn reparût.

Nous ne croyions plus le revoir, lorsque vers la fin d'octobre, par une belle matinée d'automne, un riche équipage s'arrêta devant la grille de l'institution Bénignat.

Un gentilhomme en descendit; un véritable gentilhomme, car, à l'appui d'un titre, il avait la vraie noblesse, celle des sentiments.

En reconnaissant notre ancien maître d'études, nous poussâmes trois joyeux hurras : la lecture de son journal avait commencé notre conversion; nous avions secoué le joug de notre tyran, qui, ne pouvant plus faire de nous les dociles instruments de son mauvais vouloir, et sentant la puissance lui échapper, avait obtenu de son père qu'il le reprît chez lui; son complaisant l'avait suivi.

A la même époque, le brutal Adolphe terminait ses humanités.

Délibérée de ses trois mauvais génies, la pension

était devenue digne de son premier renom d'institution modèle.

Il n'y avait pas jusqu'à l'humeur revêchée de M^{me} Bénignat qui ne se fût adoucie, depuis le mariage de M^{me} Prudence, sa fille.

Un esprit de justice, de mansuétude, de bonté, régnait sans entrave et pénétrait partout.

D'où émanait-il ? Il le savait bien, ce digne Greenhorn, qui, à peine majeur, héritier d'un rang, d'une fortune, les venait mettre aux pieds de M^{me} Suzette et demander sa main !

Elle qui, un jour, avait envié à sa mère un tel fils, trouva la démarche toute simple, et accepta.

N'en eût-elle pas fait autant, si Dieu l'avait faite riche ?

Et il advint que, par un don d'en haut ou par une de ces métamorphoses qu'amène le bonheur, M^{me} Suzette se révéla tout à coup jeune et jolie.

Ses lunettes bleues nous avaient longtemps caché des yeux doux et charmants; et ses soins maternels nous avaient fait illusion sur son âge.

Lors de la signature du contrat, la veille des noces, auxquelles nous fûmes tous conviés, le chevalier Greenhorn, qui devait être plus tard baronnet, s'il vous plaît, distribua des présents à chacun, en souvenir de ce jour mémorable; et aussi, ajouta-t-il en riant, un peu en mémoire de ce pauvre Cornichon, dit Cucumis, qui espère avoir payé son tribut pour tous les maîtres d'étude

des présents et à venir, et qui vous demande, au nom de l'amitié que vous lui témoignez aujourd'hui, d'assurer à vos contemporains et à la génération qui vous suivra qu'un pion est un homme, et qu'il a droit à l'estime et au respect même de ses élèves. »

(Magasin pittoresque, tome xxii.)

Alphonse Karr vient de reproduire dans le *Figaro* des vers publiés en 1848. Comme ces vers sont encore plus de circonstance que l'an de grâce 1876, nous croyons devoir les transcrire ici :

Tous les emplois cumuleras,
 Et les salaires même.
 Le brochet noir tu prôneras,
 Sans en manger aucunement.
 Tous les abus attaqueras,
 Pour t'en emparer seulement.
 Le peuple tu glorifieras,
 Pour t'en servir utilement.
 Les privilèges combattras,
 Pour changer leurs noms seulement.
 Tous tes amis tu placeras,
 Sans leur demander de talent.
 L'oubli de soi tu vanteras,
 Sans t'y astreindre nullement.
 Et dans la barbe tu riras,
 Le peuple crédule et payant
 Les sottises que tu feras.

Malheureusement, le pauvre peuple ne rit pas encore dans sa barbe des charlatans qui l'exploitent.

l'année prochaine et en 1879 il ne pourra être appelé qu'une seule classe comme cela a eu lieu l'année dernière.

Mais, cette année, deux classes doivent être appelées, celles de 1868 et de 1869, et il en sera de même en 1878, puis en 1880 et les années suivantes.

CLASSES

Composant la réserve de l'armée active pendant le 2^e semestre de chaque année.

En 1875, 1^{re} année 1870, 2^e année 1869, 3^e année 1868, 4^e année 1867.

En 1876, 1^{re} année 1870, 2^e année 1869, 3^e année 1868, 4^e année 1867.

En 1877, 1^{re} année 1871, 2^e année 1870, 3^e année 1869, 4^e année 1868.

En 1878, 1^{re} année 1872, 2^e année 1871, 3^e année 1870, 4^e année 1869.

En 1879, 1^{re} année 1873, 2^e année 1872, 3^e année 1871.

En 1880, 1^{re} année 1874, 2^e année 1873, 3^e année 1872, 4^e année 1871.

En 1881, 1^{re} année 1875, 2^e année 1874, 3^e année 1873, 4^e année 1872.

Et ainsi de suite régulièrement.

Observations.

1869 et 1870 étaient passés depuis quelques mois dans la réserve.

1867 a été exercé l'année précédente et passe dans l'armée territoriale le 4^{or} juillet 1877.

1868 et 1869 ont été exercés l'année précédente; 1871 vient de passer dans la réserve;

1870 a été exercé l'année précédente; 1872 vient de passer dans la réserve.

1871, incorporé le 10 août 1870, passe dans l'armée territoriale le 10 août 1879; la classe de 1873 vient de passer dans la réserve.

1872, exercé l'année précédente; passé depuis quelques mois dans la réserve.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES FÊTES DE SAUMUR.

La température, qui avait été si élevée depuis plus de deux mois, s'est abaissée pour nos fêtes, et le ciel s'est couvert de nuages qui ont tempéré l'ardeur du soleil; aussi, avec ce concours de circonstances si favorables, les étrangers sont-ils arrivés en foule dans nos murs pour prendre part aux réjouissances publiques annoncées.

Mais procédons par ordre. Parlons d'abord de la soirée de samedi.

Pour cette fois, les dilettanti ont été déçus; l'excellente musique du 32^e n'a pu se faire entendre dans le Square aussi longtemps qu'on l'eût désiré. La pluie, si bien accueillie de tous, a empêché ces jeunes artistes d'exécuter entièrement le programme que nous avait promis M. Favre-Danne. Tout le public a vivement regretté de ne pouvoir applaudir que dans deux morceaux les artistes dirigés par M. Favre-Danne.

A peine la musique s'était-elle séparée, que la foule s'est portée à la gare pour la retraite aux flambeaux.

Voilà une partie du programme qui a bien fait jaser. Avec les diverses phases qu'a parcourues l'organisation de cette pauvre retraite, et avec tous les tiraillements qui s'en sont suivis, il n'est pas étonnant qu'elle ait eu à en souffrir: l'éclairage n'a pas répondu à l'attente générale; les sapeurs-pompiers — il faut leur rendre cette justice — ont été regrettés. Mais disons aussi, comme circonstance atténuante, que la pluie qui a tombé au commencement de la soirée est bien coupable et a dû nuire à l'éclat de la fête.

Quant à l'harmonie (dans la musique, bien entendu), elle a été parfaite, et on s'est plu à applaudir les élèves de M. Meyer.

Nous ne nous ferons point l'écho de tous les bruits qui ont couru et des tranges qu'a eues la municipalité de voir ébranler et peut-être expirer entre ses bras une corporation si utile dans la cité.

Avec un tant soit peu d'égalité, en République, on eût évité tous ces froissements.

La première journée de courses a été privilégiée. A midi, une averse est arrivée fort à point pour abattre la poussière et donner au turf plus de qualité. En peu de temps, l'hippodrome s'est garni d'équipa-

ges nombreux, et il resplendissait de toilettes élégantes et fraîches qui n'avaient point eu peur du mauvais temps.

M. Berger, député de notre arrondissement, est venu s'associer à nos fêtes; il était entouré de plusieurs conseillers généraux, de notabilités du pays et de l'armée, M. le général de Sérerville, commandant la brigade de cavalerie de Verdun, et plusieurs officiers généraux qui se rendent à Tours pour prendre part à des conférences militaires sur les nouvelles manœuvres de cavalerie.

A l'heure réglementaire, chacun est à son poste. Les gentlemen sont à cheval; M. de Piolan préside au départ; les coursiers hennissent, impatients d'entrer en lutte.

La première course est le prix des Haras, 2,000 fr., donnés par l'administration des Haras, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France.

MM. le comte G. de Juigné, le baron de Rochetaillée, P. de Vanteaux, et L. Worms présentent: *Goudron*, monté par M. de Vaulogé, *Guy*, monté par son propriétaire, *Goodness*, montée par M. Armand de Nexon, et *Lanusquet*, monté par M. de Cahouët.

Goodness porte 62 kil. 500, *Goudron* 67 kil. 500, *Guy* et *Lanusquet* 69 kil. *Guy* est resté longtemps troisième, mais, à moitié du parcours, on l'a vu gagner du terrain et est arrivé deuxième, dépassé par *Lanusquet* qui a toujours tenu la tête. *Goudron* tenait le troisième rang.

La première course militaire est conduite par des officiers montant des purs sang.

Favello, *Echo*, *Holso* et *Régat II* prennent part à la course. *Holso*, dès le début, acquiert une avance considérable, mais ses forces ne peuvent soutenir cette allure et il est bientôt dépassé.

Echo, que monte M. de Biré, arrive premier, suivi de très-près de *Favello*, que monte M. Mateau, et de *Régat II*, monté par M. Vallon.

La course de haies (militaire) est pour les chevaux de manège.

Tapioca, *Malcorne*, *Sommerives*, *La Puce* et *Le Gommeux* entrent en lice, montés par MM. de Soubeyran, de Tartigny, d'Hédouville, des Mares et des Vosseaux. La lutte est vive; tous se tiennent serrés. *Tapioca* gagne d'une longueur sur *Le Gommeux*, qui l'emporte de deux longueurs sur *Sommerives*.

Les émotions doivent devenir plus vives: Les steeple-chase commencent. Le premier est plein d'intérêt. Les chances sont très-diverses entre *Souverain*, *Andromaque* et *Emperor*. Tous les obstacles sont franchis avec la plus grande facilité. *Andromaque*, que monte M. de Cahouët, arrive première, aux applaudissements de tous. *Souverain*, conduit par M. de Lur Saluces, est deuxième, et *Emperor* troisième. Les braves unanimes accueillent les habiles écuyers.

Le prix du chemin de fer, steeple-chase-handicap, a été gagné sans gloire.

Glos, au baron de Rochetaillée, et *Houdan*, au capitaine Cadron, se sont présentés au poteau du départ; dès la première haie, *Houdan* refuse et se défend; son persévérant jockey la lui fait cependant franchir, mais à chaque obstacle les difficultés sont les mêmes; reconnaissant les mauvaises conditions dans lesquelles se trouve son cheval, il le rentre au pesage. *Glos* fait le parcours et arrive seule aux tribunes.

La journée devait se terminer ainsi; mais, grâce à la générosité de M. Achille Joubert, sénateur de Maine-et-Loire, une nouvelle course a été organisée en faveur des chevaux d'armes et de chasse de Maine-et-Loire et des départements de Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres et Vendée; tous chevaux n'ayant pas gagné une somme de 4,000 fr. étaient également appelés à y prendre part.

Voilà une idée excellente dont nous pouvons nous féliciter, et nous nous faisons l'interprète de la reconnaissance publique envers M. Joubert, qui nous donne en cette circonstance un tel témoignage de sympathie et d'intérêt pour notre pays.

Quatre chevaux se sont trouvés engagés, trois se sont vigoureusement disputé le prix: *James*, montée par M. de Lur-Saluces, *Surprise II*, par M. de Vaulogé, *La Petite-Mariée*, par le capitaine Peeters, et *Marmiton II*, par M. G. de la Brunerie. Excepté *Surprise*, qui ne portait que 68 kil., les trois autres avaient 73 kil.

Marmiton II s'est distingué en franchissant la première haie; mais, en se dérobant à la seconde, il a perdu toute chance de gagner. La lutte a été des plus vives entre *Surprise II* et *James*; en quelques bonds, *James* dépasse sa rivale et gagne d'une longueur.

Comme les années précédentes, la musique municipale a rempli agréablement les intermèdes des courses.

Aujourd'hui, à 3 heures 1/2, carrousel. Dès midi, une foule immense se porte aux abords de l'Ecole de cavalerie.

Hier soir, à 7 heures, le ballon de M. Petit s'est élevé dans les airs, emportant avec lui l'aéronaute et un amateur. Le voyage aérien n'a pas été de longue durée, et n'a pas atteint une haute élévation; il était trop faible pour enlever le poids de deux hommes.

La descente s'est faite très-heureusement au Chapeau, dans une pièce de terre, à peu de distance de la voie ferrée.

Cette nuit, vers une heure et demie, un incendie qui a jeté une vive lumière sur toute la ligne des quais et des ponts s'est déclaré dans une écurie et un grenier à fourrages appartenant à M. Pichat, rue de l'Abattoir.

Toute la ville s'est mise sur pied: on pouvait croire à un immense incendie; heureusement que les bâtiments incendiés étaient isolés de trois côtés et que le peu de vent qui régnait poussait les flammes dans le vide.

Le feu a pris dans l'écurie occupée par plusieurs chevaux de courses, qui ont été sauvés tout d'abord; puis les voisins ont déménagé le rez-de-chaussée du bâtiment adossé à l'écurie. Le feu s'était communiqué dans le grenier rempli de fourrages qui ont été enflammés en un instant.

La pompe du chemin de fer est arrivée la première et s'est mise aussitôt en batterie sous la direction de M. le chef de gare. Deux autres pompes de la ville, celles des Ponts et du théâtre, ont été amenées. Toute la compagnie de pompiers s'est réunie sous le commandement de ses officiers.

Le feu a été aussitôt arrêté et maintenu entre les murs du grenier. Une heure après, les planchers ont été déchargés des fourrages et inondés, afin d'éviter toute crainte de reprise du feu.

Le bâtiment est assuré, mais le sieur Lardenis, locataire, ne l'était pas. Heureusement que son mobilier a été sauvé.

La cause de cet accident est purement accidentelle. On suppose qu'il a été allumé par une lanterne qui est restée dans l'écurie où étaient abrités les chevaux de courses.

Les chaînes étaient formées par la population de notre ville avec le concours de la garnison du château.

A 3 heures du matin, chacun pouvait regagner son domicile.

Fêtes de Saumur.

Lundi 21 août.

A 3 heures 1/2: GRAND CARROUSEL donné par l'Ecole de cavalerie.

A 8 heures: REPRESENTATION THEATRALE. A la même heure: Continuation de DANSES PUBLIQUES, place du Champ-de-Foire, éclairée par des feux de Bengale.

A 8 heures 1/2: CONCERT donné par la Musique municipale, dans le Square du théâtre, illuminé en lanternes et en verres de couleur.

Mardi 22 août.

A 2 heures 1/2: COURSES DE CHEVAUX. Voici la liste des prix qui seront courus:

1^o Course plate (militaire), un objet d'art.

2^o Prix de la Société d'encouragement, d'000 fr.;

3^o Prix de Saumur (handicap), 3,000 fr.;

4^o Courses de haies (militaire), un objet d'art;

5^o Steeple-chase (militaire), un objet d'art;

6^o Prix du Conseil général (steeple-chase-handicap), 1,500 fr.

A 8 heures: Dernière REPRESENTATION THEATRALE.

A 8 heures 1/2: FEU D'ARTIFICE tiré sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

BALISAGE DE LA LOIRE.

Arrêté de 1876.

Les propriétaires riverains de la Loire sont tenus d'abattre, avant le 31 octobre 1876, tous les arbres frappés de deux marques pendant la tournée préliminaire du balisage, et d'émonder les luisettes qui ex-

cèdent de plus de 1 mètre l'arête supérieure du franc chantier, de manière à laisser partout un chemin de halage libre sur une largeur de trois mètres vingt centimètres, à partir de cette arête supérieure.

Ils pourront n'abattre que pour le 31 octobre 1877 les arbres qui n'ont été frappés que d'une seule marque.

Devront être également enlevés, avant le 30 septembre 1876, tous les arbres et souches qui seraient courbés dans l'eau tenant encore aux rives, et ceux qui, quoique debout, seraient détachés du franc chantier.

COMMUNE DE GENNES.

Le maire de la commune de Gennes prévient le public que l'assemblée dite la Saint-Louis aura lieu le dimanche 27 août.

A cette occasion, il y aura, comme les années passées, différents jeux et divertissements publics, mât de cocagne, etc.

Le soir: concert, illuminations et retraite aux flambeaux.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection dans l'administration de la commune.

Plusieurs journaux ont annoncé le véritable triomphe que M. Bazin (d'Angers) vient de remporter à l'exposition de Bruxelles. Le jour de l'ouverture, le roi des Belges, accompagné de la reine, du comte de Flandre, de ses ministres, du corps diplomatique et d'un brillant et nombreux état-major d'officiers étrangers, a donné une marque toute spéciale de sympathie à la France en faisant appeler M. Bazin, qu'il a félicité chaudement et à plusieurs reprises sur ses belles inventions. Dans cette lutte toute pacifique, quoique entouré des merveilles des expositions russe, prussienne, anglaise et belge, l'inventeur de l'Extracteur a été bien réellement ce jour-là le digne champion de la France. La reine elle-même a voulu féliciter de vive voix notre éminent ingénieur.

Parmi les objets de son exposition, qui tous se rapportent à la marine, figure en première ligne l'Extracteur, véritable et grandiose invention qui, pour nous servir de l'expression que nous avons recueillie de la bouche d'un prince de l'art naval, est une des grandes choses de notre époque.

Le comte et la comtesse de Flandre, désireux de revoir en détail l'exposition Bazin, ont honoré quelques jours après de leur visite M. Bazin fils, qui leur a donné l'explication et fait la démonstration des œuvres exposées. Après une visite d'une heure, leurs Altesses se sont retirées en priant M. Bazin fils d'adresser leurs félicitations à son père.

Pour les articles non signés: P. Gouzeau

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

CHARBONNAGES DU ROANNAIS

(Bassin de la Loire).

Siège social: 21, rue de Grammont.

Capital social: UN MILLION

Emission de 6,000 Obligations de 500 fr.

Amortissables en 35 années, à partir de 1877, et rapportant 15 fr. par an, payables par semestre le 1^{er} Janvier et le 1^{er} Juillet.

GARANTIES.

Les Obligations ont pour garanties: la concession de MINES QUI SONT TRÈS-CONSIDÉRABLES, — le MATÉRIEL DE LA COMPAGNIE, constructions, machines à vapeur, bâtiments, etc., etc. Les travaux d'exploitation se composent de deux grands puits déjà foncés, des galeries d'extraction; en un mot, de tout l'agencement nécessaire à une exploitation de Charbonnages.

Les concessions de la Compagnie, situées dans le centre industriel le plus important de France, peuvent fournir une extraction de plus de 200,000 TONNES par an, pendant plus de DEUX SIÈCLES.

PRIX D'ÉMISSION: 240 francs.

PAYABLES COMME SUIT:

En souscrivant.....	40 fr.
A la répartition.....	50
Au 15 septembre.....	50
Au 15 octobre.....	50
Au 15 novembre.....	50
	240 fr.

Il sera bénéficié 6 0/0 l'an pour les versements anticipés. L'intérêt ressort à 6 1/2 pour cent sans compter la prime d'amortissement.

La Souscription sera ouverte

Le Mercredi 23 et le Jeudi 24 août 1876

A PARIS, chez M. BUISSON, Banquier, Directeur du COMPTOIR DES COUPONS, 10, PLACE DE LA BOURSE, et 11, RUE FÉDEAU;

A ANGERS, chez M. A. CHAUMIER, agent de change, 10, place du Ralliement.

La cote officielle sera demandée à la Bourse de Paris et à celle de Lyon.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Théâtre de Saumur.

A l'occasion des courses et du carrousel

Lundi 21 août,

DEUXIÈME REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

BRASSEUR

ET

LASSOUCHE

Premiers comiques du théâtre du Palais-Royal,

AVEC LE CONCOURS

D'Artistes des principaux théâtres de Paris.

LA CAGNOTTE

Pièce en 5 actes, de MM. Labiche et Delacour.

M. BRASSEUR remplira le rôle de Colladan, qu'il a créé à Paris.

M. LASSOUCHE celui de Sylvain, qu'il a créé à Paris.

Mardi 22 août,

TURGOTIN

Pièce nouvelle en 1 acte, de M. Georges Du Bosch.

Jouée par MM. BRASSEUR, LASSOUCHE,

Paul Ginot, Martal, d'Hennezel, Jourdan, Karl, M^{lle} Dany.

M. BRASSEUR remplira 4 rôles de différents caractères.

UN MOUTON A L'ENTRESOL

Pièce en 1 acte, de MM. Labiche et Albéric Second.

Le Misanthrope et l'Auvergnat

Pièce en 1 acte, de MM. Labiche et Siraudin.

MADAME VEUVE LARIELA

Pièce en 1 acte, de MM. Labiche et Choler.

M. LASSOUCHE remplira le rôle de Gratte-pain, qu'il a créé à Paris.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies,

glaïres, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névroses, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluani, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N^o 65,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, En boîtes de 4, 7 et 60

francs. — La *Revalescière* chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr. 50 c.; de 48 tasses, 7 fr. 50 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépot à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean, n^o 10. — M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue Saint-Jean, n^o 10. — J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 20 juin

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 — soir.	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 — soir.	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 AOUT 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	71	70	» 10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	745	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	697	50	2 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	103	75	1 15	Crédit Mobilier	195	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	603	»	»
5 % jouiss. novembre.	106	60	» 15	Crédit Foncier d'Autriche	487	50	»	Société autrichienne, j. janv.	588	75	» 1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	487	50	» 2 50	Est, jouissance nov.	412	50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	997	50	2 50	Orléans.	327	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	496	»	»	Midi, jouissance juillet.	778	75	»	Paris-Lyon-Méditerran.,	326	»	»
— 1865, 4 %	508	75	1 25	Nord, jouissance juillet.	1360	»	»	Est	325	»	»
— 1869, 3 %	374	»	»	Orléans, jouissance octobre.	1050	»	15	Nord	329	50	»
— 1871, 3 %	359	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	685	»	2 50	Ouest	325	»	»
— 1875, 4 %	493	75	» 25	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1907	50	»	Midi	323	»	»
Banque de France, j. juillet.	3690	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	22	»	75	Deux-Charentes	290	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	695	»	»	Société Immobilière, j. janv.	320	»	»	Vendée	533	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	390	»	2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	320	»	»	Canal de Suez.	533	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	335	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	760	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers).	9 — 1 —	3 heures 20 minutes du matin, direct-omnibus.	8 — 30 —
6 — 45 —	9 — 41 —	9 — 41 —	9 — 41 —
9 — 1 —	12 — 33 —	express-omnibus.	12 — 33 —
1 — 37 — soir.	4 — 44 —	omnibus-mixte.	4 — 44 —
4 — 10 —	10 — 38 —	express-poste.	10 — 38 —
7 — 17 —			
10 — 37 —			

Etudes de M^{re} ALBERT, avoué à Saumur, rue de la Pelote-Douve, 7, et de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, d'une

NU-PROPRIÉTÉ

DE 43,938 francs 97 centimes, appartenant à M. Paul Raguideau, propriétaire à Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche dix septembre prochain, à midi, en l'étude et par le ministère de M^{re} MÉHOUS, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-sept juin mil huit cent soixante-seize, enregistré ; Et aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Nelly-Louise Raguideau, épouse judiciairement séparée de corps et de biens de M. Paul-Antoine Raguideau, propriétaire Saumur, ladite dame demeurant aussi à Saumur, et ayant M^{re} Albert pour avoué ;

En présence de : 1^o M. Paul-Antoine Raguideau, sus-nommé, propriétaire à Saumur, ayant pour avoué M^{re} Callier ; 2^o M^{me} Victoire-Aimée Granger, propriétaire, veuve de M. Antoine Raguideau, demeurant, ladite dame, aussi à Saumur, et ayant M^{re} Callier pour avoué ;

En présence encore de : M. Noël Tessier-Girard, propriétaire, demeurant à Saumur, ayant aussi M^{re} Callier pour avoué ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^{re} Méhous, notaire à Saumur, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, de la nu-propiété suivante.

DÉSIGNATION.

La nu-propiété d'une somme de quarante-trois mille neuf cent trente-huit francs quatre-vingt-dix-sept centimes, appartenant à M. Paul Raguideau, sus-nommé, et dont l'usufruit appartient à M^{me} veuve Raguideau-Granger, également sus-nommée.

Cet usufruit s'étendra à la mort de M^{me} veuve Raguideau-Granger, aujourd'hui âgée de soixante-cinq ans ; à cette époque, l'adjudicataire aura ainsi la toute propriété de la somme sus-énoncée, pour en disposer comme bon lui semblera.

Mise à prix : vingt-quatre mille francs, ci. 24,000 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements, soit à M^{re} ALBERT, avoué, poursuivant la vente ; soit à M^{re} CALLIER, avoué ; et à M^{re} MÉHOUS, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le dix-neuf août mil huit cent soixante-seize.

L. ALBERT.
Enregistré à Saumur, le août mil huit cent soixante-seize, folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
(408) Signé : L. PALUSTRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DARNAUT.

Les créanciers de la faillite du sieur Darnaut, marchand de vins en gros à Saint-Florent, près Saumur, sont invités à se trouver, le jeudi 28 août 1876, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer, s'il y a lieu, sur des propositions de concordat, sinon se voir déclarer en état d'union.

Le greffier, L. BONNEAU.
(409)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DE LA SOCIÉTÉ NOËL ET DARNAUT.

Les créanciers de la faillite de la société Noël et Darnaut, marchands de vins en gros à Saint-Florent, près Saumur, sont invités à se trouver, le jeudi 24 août 1876, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer, s'il y a lieu, sur des propositions de concordat, sinon se voir déclarer en état d'union.

Le greffier, L. BONNEAU.
(410)

LES PERSONNES

désireuses de guérir vite et bien : Urines irritées. — Écoulements. — Rétrécissements. — Douleurs de la Vessie et des Reins. — Gravelle. — Goutte et Foie, prendront tout de suite les OUVLES SUÉDOIS. Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 2 fr. (franco poste). Conseils gratuits. Pour les cas difficiles, consultation d'un grand médecin. Toutes les maladies des deux sexes : Impuissance, stérilité, pertes, syphilis, sang vicié, etc., sont traitées de 2 à 5 heures et par lettres. — Écrire à Paris, Pharmacie COLOMER, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses : Névralgies, Spasmes, — Hystérie, — Rhumatismes, — Convulsions, — Épilepsie, — Asthme, — Coqueluche, etc., sont traitées par lettres. (141)

Étude de M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE, En totalité ou par parties, UNE

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 55.

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse ; plusieurs caves, lieux à l'anglaise ; tous les appartements sont parquetés.

S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^{re} CLOUARD, notaire. (190)

A LOUER

UNE MAISON

PROPRE AU COMMERCE, Rue d'Orléans.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE, UN TRÈS-BON FONDS DE

POMPIER-PLOMBIER

Dans une belle situation. Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

VASTES CAVES

PROPRES AU COMMERCE DES VINS, Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

CHASSE

La chasse est formellement interdite sur la terre de Pocé, commune de Distré, et la terre de la Belorderie, communes de Verrie, Gennes, etc.

RIELLANT

DENTISTE, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LE BIEN PUBLIC

Journal quotidien, politique et littéraire. LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIUX. Informations rapides et précises. Révisé par les soins de la soirée. PRIMES EXCEPTIONNELLES. La Réforme économique, Le Journal des Jeunes Mères, La Vie domestique, etc. DÉPARTMENTS. Trois mois : 15 fr. ; six mois : 30 fr. ; Un an : 60 fr. Un Numéro : 15 centimes. ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS. Sur demande par lettre affranchie. Paris, Rue Coq-Héron, 5.

UNE MAISON DE COMMERCE

demande un enfant de 8 ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

Médecine, Pharmacie.

EPILEPSIE

Crises nerveuses. — Hystérie. Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises. — Docteur RIVALLS, 14, rue de Rennes, Paris, de 2 à 3 heures, ou par correspondance en province, à l'étranger. — Nombres guéris par la pharmacie, 48, rue d'Assas, Paris. CONTRE 10 fr. adressés au Docteur on reçoit franco par retour du courrier médicaments et conseils nécessaires pour toutes les maladies contagieuses des deux sexes. Emploi facile et sûr par les personnes les plus délicates. OBESITÉ. — MAIGREUR. Indication précise pour faire cesser la maigreur ou diminuer l'embonpoint, sans remèdes et sans altérer la santé. 2 fr. franco par la poste, et 2 fr. 25 sans pli cacheté. M. BERNARD, chimiste, 20, rue de Vélizy, à Bellevue. (144)

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872 ; Paris, 1867 et 1855 ; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BARRIÈRE, 16, A PARIS. Seul dépôt à Saumur, chez M^{re} V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les bandes. M^{re} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS. Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.